

Perspectives : le fonctionnaire national et l'Europe

par Albert COPPÉ,

Professeur K.U.L.*



I. Il existe un sentiment de concurrence entre l'administration nationale et l'administration européenne.

Depuis la deuxième guerre mondiale, dans tous les pays d'Europe occidentale, nous avons régulièrement progressé vers une étatisation croissante et de ce fait, des tâches de plus en plus nombreuses ont été confiées aux pouvoirs publics en matière de finances, d'économie, d'enseignement, de recherches scientifiques, de politique régionale, etc... Quiconque a participé au cours de ces vingt dernières années à la vie politique, sous quelque forme ou à quelque niveau que ce soit doit avoir le sentiment que l'administration « européenne » fait concurrence à l'administration nationale. Or, ce n'est pas seulement une appréciation subjective. C'est aussi une réalité.

En Belgique — mais aussi dans l'Europe tout entière — un transfert de pouvoir est en train de se produire, d'une part vers le plan supranational, que nous appellerons plutôt (comme cet adjectif n'est pas et ne sera jamais populaire) le plan communautaire (Van Zeeland, très adroitement, a parlé de « l'usage en commun de pouvoir souverain ») et d'autre part, vers le plan régional.

Il est curieux que ces deux mouvements se manifestent au même moment. On peut très bien imaginer qu'au cours d'une période donnée, il apparaisse nécessaire, pour résoudre certains problèmes, que des décisions soient prises à un niveau plus élevé, ce qui signifie, dans un cadre plus large.

Mais lorsque au même instant le besoin de régionalisation se fait sentir lui aussi, nous trouvons devant un paradoxe : ou il faut élargir le

* Université Catholique de Louvain d'expression néerlandaise.

cadre dans lequel les Etats prennent des décisions, ou il faut le réduire, mais que cette double nécessité surgisse au même moment, semble à première vue contradictoire. C'est la raison pour laquelle je vais quelque peu m'attarder sur ce point. La vérité c'est qu'il ne s'agit pas des mêmes problèmes.

Les arguments en faveur de l'*élargissement* du cadre de décision sont souvent évidents : dans bien des cas, l'*élargissement* du cadre de décision est la condition d'une décision efficace. Il en va ainsi, évidemment, des problèmes de défense et des problèmes monétaires. Les Suédois supportent pour leur défense une des charges les plus lourdes qui soit ; mais on peut se demander si la Suède est en mesure d'assurer seule sa défense pendant plus d'une très courte période ? En ce qui concerne la monnaie, il n'est plus un homme sensé qui croie qu'un pays puisse assurer seul sa stabilité monétaire externe.

En ce qui concerne le *passage simultané* à la dimension régionale, j'ai trouvé trois arguments, que je crois dignes d'être examinés de plus près si l'on veut comprendre l'évolution que sont en train de vivre en Europe occidentale les hommes de la deuxième moitié du vingtième siècle.

En premier lieu, la *complexité* du monde moderne *impose* la décentralisation. Au fur et à mesure que les situations deviennent plus complexes ; on *doit* procéder par délégation. Cela est vrai pour l'entreprise au niveau de la gestion industrielle. Des enquêtes relatives à la vie des géants industriels des Etats-Unis au cours de ces vingt dernières années ont permis de constater que seules les entreprises qui étaient venues à la décentralisation et à procéder par délégation avaient continué à se développer. Elles sont les seules à avoir innové et à avoir évolué avec leur époque.

S'il en va ainsi au niveau de la gestion industrielle, les mêmes règles valent, étant donné la complexité du monde moderne, au niveau politico-administratif.

La décentralisation s'inscrit dans la ligne de notre époque complexe.

Une deuxième raison expliquant le besoin croissant de régionalisation procède du fait que, compte tenu des mutations considérables en voie de réalisation, aucune région ne peut plus se sentir à l'abri. Je fais allusion ici aux nombreuses mutations auxquelles la crise de l'énergie et la révolution des transports ont donné lieu en Europe. En quelques années, quelques-unes des régions les plus prospères sont devenues des régions pleines de soucis. On peut en dire autant des mutations agricoles, à la suite de l'accroissement de la productivité. En 1950, il y avait dans la CEE à six, 20 millions d'agriculteurs ; il y en avait 15 millions en 1960, 10 millions en 1970 et il y en aura 5 millions en 1980.

Une troisième raison plaidant en faveur d'une régionalisation plus poussée est la suivante : notre croissance économique est le produit d'une

fécondation croisée ; ce que les Américains du Nord appellent la « cross-fertilisation ».

Les pouvoirs publics locaux, l'autorité nationale et le secteur privé doivent ensemble contribuer au développement économique.

Dans un avenir plus ou moins proche, un quatrième niveau contribuera lui aussi à cette fécondation croisée : le niveau supranational.

Les communes, en Belgique surtout, sont trop petites pour pouvoir apporter une contribution substantielle à une restructuration de l'activité économique. La Belgique compte environ 10 millions d'habitants répartis sur quelque 2.000 communes, soit en moyenne 4 à 5.000 habitants par commune, ce qui est beaucoup trop peu. Les communes doivent donc fusionner si elles veulent être en mesure de contribuer d'une manière satisfaisante à la croissance économique.

De leur côté, différentes régions ou contrées ont compris elles aussi qu'il était nécessaire, pour elles, d'intervenir activement dans la vie économique. Elles ne se sentent pas en sécurité tout simplement, parce qu'aucune d'entre elles ne peut dire avec un minimum de certitude ce que l'avenir lui réserve.

a) Elles sont menacées d'en haut, c'est-à-dire par l'administration centralisante. Il y a longtemps que nous connaissons cette tendance en Belgique. En France où cette tradition de centralisation est très ancienne, ce sentiment est encore plus aigu qu'ailleurs. Mais récemment, ce sentiment s'est développé aussi en Italie.

b) Dans l'Europe toute entière, c'est-à-dire à l'intérieur et à l'extérieur de la CEE, on perçoit une réaction en sens contraire, favorable à la régionalisation. Les Britanniques, eux aussi, ont entrepris leur régionalisation, de même d'ailleurs que les Etats-Unis. On remarquera à ce propos le fait inattendu, que tout récemment une délégation commerciale de l'Etat d'Ohio, est venue s'établir à Bruxelles pour y défendre les intérêts commerciaux de l'Etat d'Ohio. Il y a peu, l'Etat de Virginie a fait de même. Cela semble montrer que même aux Etats-Unis il existe une tendance à développer une action au niveau de la région lorsque les contacts doivent être mieux assurés pour une raison ou une autre.

Mais, s'il y a un sentiment de concurrence, ce n'est en aucune manière parce que le nombre de fonctionnaires européens et de fonctionnaires nationaux soit pour l'instant le moins du monde comparable. En 1968, la Belgique comptait 233.000 fonctionnaires au total. Ce chiffre comprend il est vrai les enseignants du réseau officiel d'enseignement. Si nous faisons abstraction de ces derniers, nous arrivons grosso modo à un total de 100.000 fonctionnaires.

Par contre, la CEE compte à peu près 8.000 fonctionnaires dont un grand nombre travaillent dans des centres de recherches. Ces derniers mis à part, la CEE compte quelque 5.000 fonctionnaires, ce qui ne représente que 5 % du nombre de fonctionnaires d'une seule administration nationale qui n'est pas la plus importante, il s'en faut de beaucoup. Or il y en a six... Pour ma part, j'aimerais voir disparaître aussi rapidement que possible ce sentiment de concurrence qui ne peut que vicier les relations entre « Européens » et fonctionnaires nationaux.

*
* *

Le fait que l'administration européenne paie des salaires plus élevés que les administrations nationales pourrait aussi donner raison à un sentiment de concurrence. Mais c'est là un sentiment que l'on trouvera surtout, voire peut-être uniquement, chez les Belges, parce qu'ils vivent à côté du siège le plus important des communautés européennes. L'explication du sur-salaire est simple : si en Europe on ne paie pas à un individu environ 30 % de plus que ce qu'il peut gagner dans son propre pays, il n'émigrera pas. Il ne déménagera pas avec femme et enfants vers une autre ville d'Europe, quels que soient les charmes de Bruxelles ou de Luxembourg.

A la CECA, j'ai rencontré des jeunes gens belges qui refusaient de venir habiter Luxembourg parce qu'ils ne pouvaient gagner au moins 30 % de plus qu'à Bruxelles. Le problème est évidemment le même dans les autres cas. L'administration européenne accorde une « prime de dépaysement » de 16 %, qui est réellement trop faible, mais à ce propos les avis diffèrent. Certains trouvent qu'après quelques temps le dépaysement prend fin et que la prime doit donc progressivement être supprimée. Je fais partie de ceux qui, au contraire, estiment que cette « indemnité » doit être maintenue à cause des problèmes qu'entraîne le fait que l'on doit *pouvoir* retourner dans son pays, notamment si on veut élever ses enfants dans le milieu dans lequel ils devront vraisemblablement travailler plus tard... J'ose en tout état de cause affirmer qu'aucun fonctionnaire *occupant un emploi* n'émigrera pour moins de 30 %. Or, on ne peut imaginer une administration européenne recrutant uniquement des chômeurs.

II. Quelle est l'attitude du fonctionnaire national face à l'Europe ?

a) *L'intégration croissante des économies nationales dans le Marché Commun.*

Dans un pays comme la Belgique, on doit largement tenir compte de l'intégration européenne. La totalité du commerce international de la Belgi-

que représente environ 40 % du produit national brut et plus des 2/3 de ce commerce est orienté vers le Marché Commun.

Pour la Belgique, les échanges européens correspondent donc à peu près à un quart du P.N.B.

A l'occasion à la fois de la mise en équation des problèmes et lors de la recherche de solutions possibles, chacun doit tenir compte de cette situation. Cela est vrai pour les dirigeants syndicaux lorsqu'ils présentent des exigences en matière de salaires ; cela est vrai aussi pour les employeurs, lorsqu'ils arrêtent leurs décisions en matière d'investissements ; cela est vrai enfin pour les pouvoirs publics, par exemple, lorsqu'ils déterminent les charges fiscales directes et indirectes et le rapport existant entre ces charges.

b) Le développement de la coopération au niveau de l'exécution des décisions.

Pour illustrer quelque peu l'importance du problème de la coopération, je voudrais d'abord dire qu'en près de quinze ans, la Communauté a promulgué environ 17.000 décisions et directives de la Commission.

Il s'y ajoute en outre près de 3.000 directives et décisions du Conseil de Ministres.

Le Fonds agricole, quant à lui, dispose d'environ 4 milliards d'unités de compte par an pour des subventions versées au titre de l'orientation et pour la « garantie » dans le fonctionnement des principaux marchés agricoles.

Pour gérer ce Fonds, la Commission de la CEE dispose d'un noyau de près de 50 fonctionnaires.

Pour respecter un taux normal de contrôle par sondage, il conviendrait d'effectuer 15.000 sondages. Sur les 50 personnes dont je viens de parler qui assurent la gestion du Fonds agricole, quelques-unes sont en même temps chargées du contrôle. Cela veut dire que la CEE doit dans une large mesure compter sur la compréhension, l'honnêteté et le sens de l'intérêt public de ceux qui, au niveau national, « puisent » dans cette caisse commune.

Il en va de même pour les ressources propres qui, perçues par les Etats nationaux, sont transmises à la CEE depuis 1971. Il s'agit ici d'environ 3 milliards d'unités de compte. En d'autres termes, cela correspond à l'ensemble des droits de douane, — qui peu à peu seront affectés intégralement aux Communautés européennes —, augmentés de la totalité des prélèvements agricoles. Ils sont perçus par des fonctionnaires nationaux des douanes qui les encaissent *pour le compte de la CEE*. On doit espérer qu'ils feront, dans l'exercice de leurs fonctions, preuve de la même conscience que lorsqu'il s'agit de ressources nationales.

c) Le développement de la coopération à l'occasion de l'élaboration des directives communautaires.

C'est ici que les difficultés sont le plus considérables. Jusqu'à présent, la CEE n'a encore vraiment réussi à élaborer qu'une politique agricole. Nous sommes maintenant sur le (bon) chemin en ce qui concerne la politique économique et monétaire. Nous espérons que d'ici 1980 la CEE réussira à constituer une union à la fois économique et monétaire, sans demander à laquelle des deux on doit donner la priorité. Elles seront réalisées ensemble ou pas du tout et on peut y ajouter la politique sociale et la politique régionale au niveau de la Communauté avec le développement d'une solidarité identique à celle qui doit se créer sur le plan économique et sur le plan de la politique monétaire pour que l'union monétaire puisse se maintenir d'une façon durable.

Dans le domaine de la politique régionale surtout, les Etats sont très jaloux de leurs compétences qu'ils veulent conserver à tout prix. La Communauté ne progresse donc que difficilement sur ce terrain pourtant essentiel pour le succès de l'union économique et monétaire.

On prétend souvent que les administrations nationales constituent plus que les instances politiques des bastions du nationalisme qui résistent au processus de l'intégration européenne, tant économique que politique. Bien que cette affirmation soit en partie vraie, je ne m'y rallierai pas. Mais je ne suis pas surpris d'entendre formuler cette accusation, étant donné la critique dont le processus de décision déficient dans la Communauté est souvent l'objet.

En effet, à part les décisions budgétaires et celles qui concernent le statut pécuniaire du personnel, le Conseil des ministres ne prend ses décisions qu'à l'unanimité. Cela se traduit inévitablement par une concentration de l'action des innombrables groupes de pression au niveau des administrations nationales qui tiennent les ficelles des décisions du Conseil des ministres. Et Dieu sait s'il existe de nos jours de nombreux groupes de pression bien organisés et efficaces. Chacun de ces groupes, sachant que n'importe quel ministre peut, par son veto, empêcher une décision communautaire, il est normal que les intérêts nationaux suggèrent à l'administration nationale que telle ou telle politique envisagée ne sera pas favorable à tel ou tel intérêt sectoriel ou à telle ou telle partie du pays.

La tendance du Conseil des ministres à prendre ses décisions à l'unanimité a fait deux victimes : les administrations nationales et la Commission européenne. Les administrations nationales sont soupçonnées de sabotage discret ou, au mieux, d'indifférence à l'égard de la construction européenne. La Commission européenne est soupçonnée d'être constituée par une équipe de technocrates qui, au lieu de faire office de moteur de la Communauté européenne, est, au contraire, une espèce de secrétariat

du Comité des Représentants permanents ou, au mieux, du Conseil des ministres lui-même. J'en viens ainsi à mon troisième point.

III. Un malentendu courant : « l'impérialisme » du fonctionnaire européen.

Si je parle d'un malentendu courant, c'est parce que l'on croit souvent que l'administration européenne, — précisément parce que d'emblée on l'a appelée supranationale et qu'on l'a, par conséquent, placée au-dessus de l'administration nationale —, doit nécessairement avoir tendance à supplanter les administrations nationales. Les faits démentent cette crainte.

Actuellement, 15.000 à 20.000 experts, dont la majorité sont des fonctionnaires nationaux, sont consultés chaque année et ce nombre augmente régulièrement encore.

Il ne peut d'ailleurs en être autrement, si l'on tient compte du fait qu'un nombre de plus en plus considérable de politiques européennes doivent être élaborées : la politique régionale, la politique industrielle, la politique énergétique, etc.

Le cas de l'agriculture est révélateur. C'est, de loin, la plus grande direction générale de la CEE, or ses effectifs sont restés limités au minimum nécessaire pour permettre le démarrage de différentes organisations de marché. Je n'ose pas mentionner le nombre de fonctionnaires qui s'occupent du *contrôle* du Fonds agricole. Il n'est sûrement pas question d'impérialisme. Au contraire, seule une véritable coopération permettra d'élaborer des solutions heureuses à tous les niveaux et il est possible que l'administration devra toujours davantage en déléguer l'exécution, ce qui risque d'ailleurs de donner aux administrations nationales le sentiment de travailler pour un employeur étranger. Cela pourrait avoir pour conséquence que des fraudeurs voient là un terrain de prédilection. Ils savent en effet que l'*application* extrêmement compliquée des règlements agricoles est bien le point faible de ceux-ci. Le fait que les dénivellations monétaires ont contraint à des prélèvements à l'intérieur de la communauté n'est pas fait pour simplifier les choses, ni dans leur application, ni dans leur contrôle.

IV. Comment conçoit-on à l'intérieur de la CEE le rôle de l'administration nationale ?

Dans le processus d'intégration européenne, l'administration nationale a un rôle essentiel à remplir.

Elle ne doit pas seulement intervenir en tant qu'intermédiaire entre les agents communautaires et les européens ; le cheval européen connaissant, disons, un peu mieux le but, le cheval national connaissant mieux le pays que l'on traverse.

Le rôle de l'administration nationale est notamment essentiel à deux niveaux : tout d'abord, là où le Conseil n'arrête que des directives. Dans ce cas, l'administration nationale traduit des principes généraux en règlements nationaux, en tenant compte à la fois des traditions nationales et des habitudes. En second lieu, elle aidera la Commission dans la formulation de propositions qui s'ajusteront le mieux à cette action ultérieure des administrations nationales.

V. Une option pour demain : une administration fédérale ou une coopération avec les administrations nationales ?

La CEE est tout à fait consciente, je crois, de la nécessité de coopérer avec les administrations nationales et c'est la raison pour laquelle elle tend à intéresser tant de fonctionnaires nationaux à l'élaboration des politiques européennes. Cela suscite parfois des critiques de la part des *vrais* Européens qui souhaitent une administration qui soit fédérale à tous les échelons. D'autres Européens, et j'en suis, défendent la thèse de la coopération.

On a dit aussi que ce n'était là qu'une question de tactique, c'est-à-dire une conséquence d'un manque de personnel. C'est faux. La position des partisans de la coopération est, le plus souvent, une position de principe. Du moins est-ce mon cas.

a) Je reconnais que le manque de personnel joue un certain rôle. Nous savons très bien qu'avec ses 5.000 fonctionnaires, la CEE ne peut guère constituer qu'un organe central qui, non seulement est obligé de déléguer à d'autres le soin de l'exécution, mais qui en outre *doit* suivre des conseils à l'extérieur à l'occasion de l'élaboration des politiques communautaires.

b) Cela constitue d'ailleurs un gain de temps considérable, plus particulièrement lorsque la Commission réussit à s'assurer ainsi le concours de fonctionnaires nationaux qui sont ensuite tenus, dans l'un ou l'autre groupe de travail du Conseil de ministres, d'examiner les propositions de la Commission et de préparer la décision finale du Conseil. La mesure où les fonctionnaires nationaux contribuent à cette réalisation accélère considérablement le déroulement ultérieur des opérations.

c) En mettant dans le circuit des fonctionnaires et des experts nationaux, la Commission réussit en même temps à obtenir les informations

les plus récentes et les plus détaillées qui ne peuvent provenir de rapports ou de statistiques, qui ont toujours un certain retard sur l'actualité.

d) Enfin, cette procédure permet aux intéressés de prendre le pouls communautaire ; de participer au processus d'intégration dans un esprit de coopération positif. Leur présence dans des groupes de travail a plus d'une fois constitué pour ces fonctionnaires, même pour des fonctionnaires très nationalistes, une sorte de chemin de Damas.

Il est étonnant de constater avec quelle rapidité on peut les amener à considérer qu'une administration européenne est capable d'accomplir un travail convenable en coopérant avec une administration nationale. On les invite maintenant régulièrement à Bruxelles ou à Luxembourg et on constate que nombre d'entre eux en viennent à considérer et à dire que certains problèmes ne peuvent plus être résolus qu'au niveau communautaire. Ces « conversions » ne sont (heureusement) pas rares.

e) Il est en outre apparu que de nombreux groupes de travail européens, dans lesquels siègent des fonctionnaires nationaux, ont déployé des efforts fructueux pour remédier aux lacunes de l'unanimité au sein du Conseil de ministres. Certains fonctionnaires chargés de l'élaboration de la politique européenne commune en matière commerciale, sont déjà convaincus de la nécessité impérieuse d'introduire au niveau du Conseil de ministres le vote majoritaire.

Je reconnais qu'il s'agit, dans l'exemple qui suit, d'un cas particulièrement frappant, qui permet même à un aveugle de voir les avantages d'une politique européenne s'exprimant par une voix unique. Lorsque certains Américains rencontrent des sidérurgistes européens, ils leur disent qu'ils devraient spontanément limiter leurs exportations vers l'Amérique, afin de prévenir les difficultés éventuelles avec le Congrès. Ils ne les empêchent donc pas d'exporter plus d'acier. Il y a seulement une demande *pressante* de réduire les *exportations*. Mais attention : *le Congrès américain pourrait voter une loi protectionniste si des difficultés surgissaient*. Les Américains préfèrent que les Européens « fassent preuve de bon sens » avant que leur Congrès perde patience. Et les Européens, c'est-à-dire nos exportateurs d'acier, tombent dans le panneau.

Au début 1970, certains Américains ont essayé de convaincre nos fabricants de textiles de faire la même chose que nos sidérurgistes et qu'ils devraient, eux aussi, spontanément limiter leurs exportations vers l'Amérique.

Lorsque chacun de nos pays va protester séparément à Washington, sa démarche reste évidemment sans effet. Mais si nous nous présentions ensemble, les choses iraient beaucoup mieux. Le fait que les responsables

de l'élaboration de la politique commerciale communautaire, même au niveau national le voient plus clairement que quiconque, est dû à une espèce de grâce d'état que l'on reçoit plus vite lorsqu'on se trouve dans une situation donnée.

VI. J'en reviens maintenant à mon point de départ.

Une adaptation, — et non un affaiblissement systématique —, de la souveraineté nationale est en cours, à la fois vers des dimensions plus grandes et vers la dimension régionale. Il n'est pas tellement surprenant de constater l'écho que trouve dans la jeune génération l'adaptation vers la dimension plus grande, c'est-à-dire au niveau d'une administration fédérale.

A l'occasion du 20ème anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, les « amis de Robert Schuman » ont effectué un sondage d'opinion. Il a montré que 81 % des jeunes gens interrogés se sont prononcés en faveur d'élections directes au Parlement européen et seuls, 5 % d'entre eux choisiraient, de toute manière, pour ce Parlement un candidat de leur propre pays.

En France, 68 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles voteraient pour un chef d'Etat étranger au cas où elles préféreraient son programme à celui d'un candidat national. Cela montre que l'on ne sortira vraisemblablement plus de la voie que nous avons empruntée, même si nous mettons pour atteindre le but final beaucoup plus de temps que certains ne le croyaient au début.

VII. Conclusions.

1. Ce qui importe, c'est que nous soyons acquis à l'idée du changement. Nous devons être disposés à innover. Cela est vrai pour chacun d'entre nous, même si c'est plus facile à dire qu'à faire.

2. Nous devons aussi être attentifs aux situations nouvelles qui naissent. Ainsi, lorsqu'on se plaint de la dimension *politique* croissante qui fait, par exemple, que les cabinets ministériels jouent un rôle de plus en plus important, je tiens pour assuré que cette dimension politique augmentera encore dans le monde de demain. La situation deviendra toujours plus complexe du fait des nouvelles dimensions géographiques, politiques et historiques. A mon avis, dans le monde administratif de demain, le rôle du cabinet politique près du Ministre national ou européen augmentera encore.

3. Jusqu'à présent, le regard ne devait pas se porter forcément vers le niveau régional. De nouvelles relations s'établissent en même temps entre le niveau régional et le niveau communautaire, ce qui fait évidemment que chaque décision requiert toujours plus d'informations.

4. Rien ne justifie ni un sentiment de supériorité ni un sentiment d'infériorité. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit d'une évolution historique, irréversible, à laquelle nous n'échapperons pas et à laquelle nous devons préparer nos concitoyens. Au niveau national, on doit se disposer à déléguer des pouvoirs à la fois *vers le haut et vers le bas*.

5. Nous devons contempler les nouvelles dimensions avec calme. C'est principalement une question de mentalité. Nous n'arriverons à élargir notre horizon que progressivement et avec l'appui de la jeunesse.

Nous devons nous recycler, chacun d'entre nous devant être rendu attentif aux problèmes que pose la société en évolution rapide dans laquelle nous vivons.

Dans une société stationnaire, on peut, la vie durant, garder la même mentalité. Mais lorsque l'évolution devient exponentielle comme c'est aujourd'hui le cas, il est certain que, 10 ans après avoir quitté l'école, ou l'université, on doit adapter sa mentalité à une époque nouvelle. Si nous ne faisons pas preuve de la mentalité voulue, tous les progrès *techniques* ne sont que des emplâtres sur une jambe de bois.

Pendant vingt ans, de mon observatoire européen, j'ai observé les administrations. Ma conclusion, pour la Belgique, est qu'il s'agit d'un pays bien administré. Naturellement, tout n'est pas parfait. Mais nous devons tenir compte du fait que les problèmes sont devenus objectivement difficiles.

Si l'on en tient compte, je puis dire que la Belgique dispose d'une bonne administration et si le pays n'est pas toujours aussi bien dirigé qu'on pourrait le souhaiter, cela tient plus à l'électorat et aux désirs contradictoires des Belges qu'à l'administration.

